

Communiqué de presse – Bobigny, le 15 mars 2023

Handicap : le Département de la Seine-Saint-Denis demande un Plan de rattrapage

Alors que la prochaine Conférence Nationale du Handicap doit se tenir en avril 2023, le Département de la Seine-Saint-Denis, qui présente le déficit d'offre le plus important de France métropolitaine, alerte la Ministre Geneviève Darrieussecq sur la nécessité d'un plan de rattrapage adapté aux enjeux de la Seine-Saint-Denis, qui mêle à la fois solutions en milieu « ordinaire » et places en établissements.

Avec des taux d'équipement très faibles, trois fois inférieurs à la moyenne nationale, **la Seine-Saint-Denis est le territoire le moins bien doté de France métropolitaine** selon la DRESS (2020)¹ dans toutes les catégories d'établissements et de services. Ce sont au moins 6 700 enfants et 2 500 adultes qui sont actuellement sans solution adaptée. A minima, pour permettre aux habitants de la Seine-Saint-Denis de disposer d'une offre d'accompagnement au même niveau que la moyenne nationale, il serait nécessaire de créer 5 000 places et solutions sur le territoire.

Ce déficit abyssal de l'offre médico-sociale produit, en Seine-Saint-Denis, des conséquences humaines dramatiques. C'est le cas pour les 2 500 enfants en attente d'une place d'IME ; une situation qui conduit dans 4 cas sur 5 à la déscolarisation totale ou partielle de l'enfant, et dans 6 cas sur 10 à ce que l'un des parents – le plus souvent la mère – cesse totalement de travailler. L'absence de solution médico-sociale adaptée place par ailleurs de nombreuses familles dans des situations d'épuisement, pouvant produire dans certains cas des actes de maltraitance, voire conduire au placement de l'enfant : ce sont ainsi près de 900 enfants porteurs et porteuses de handicap (10% des enfants placé.e.s) qui sont aujourd'hui accueilli.e.s à l'Aide Sociale à l'Enfance de Seine-Saint-Denis.

Citons également la situation, de plus en plus fréquente, des personnes handicapées qui vieillissent à domicile, accompagnées au quotidien par des parents qui deviennent eux-mêmes dépendants.

Ou encore les 300 adultes en situation de handicap, maintenu.e.s par défaut dans des établissements pour enfants ou au sein des hôpitaux psychiatriques du territoire, ce qui ne permet pas un accompagnement adapté.

¹ Le taux d'équipement global en établissements d'hébergement de la Seine-Saint-Denis est de **1,6 pour 1000** enfants contre **4,6** pour la France Métropolitaine.

Au moment où le Gouvernement souhaite opérer un « virage inclusif » et alors que va se tenir la prochaine Conférence Nationale du Handicap, **les élu.e.s du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis viennent de voter un vœux à l'unanimité pour la mise en place d'un plan de rattrapage ambitieux pour la Seine-Saint-Denis**. Une demande relayée par Stéphane Troussel, Président du Département de la Seine-Saint-Denis, dans un courrier adressé à la Ministre Geneviève Darrieussecq, en charge des Personnes handicapées.

Par ailleurs, compte-tenu des caractéristiques de la population de Seine-Saint-Denis – logements souvent exigus, forte proportion de personnes hébergées chez des tiers, fragilité des structures familiales, proportion élevée de familles monoparentales isolées, difficultés d'accès aux soins, barrière de la langue... – le Département appelle en premier lieu à une offre médico-sociale qui propose, certes, des modalités d'accueil diversifiées en milieu ordinaire, mais contribue aussi au développement de places en établissements.

Le Département appelle l'Etat à concentrer les moyens dédiés au rattrapage de l'offre handicap sur notre territoire, dans des proportions qui prennent réellement en compte le déficit colossal du taux d'équipement par rapport au reste des départements métropolitains. En détail, le Département appelle l'Etat à **un plan d'urgence pluriannuel en Seine-Saint-Denis** d'environ de 94M€ pour créer **2 200 places et solutions d'établissements et services pour les enfants**, et de 72M€ pour créer **2800 solutions et places pour adultes**, et se tient prêt à apporter un cofinancement dans le cadre de ses compétences (besoin estimé à environ 38M€).

« Au moment où la Ministre Geneviève Darrieussecq s'apprête à annoncer un nouveau plan pour le handicap, nous alertons avec Stéphane Blanchet, Vice-président chargé de l'Autonomie, et l'ensemble des élu.e.s du Département sur la faiblesse dramatique de l'offre médico-sociale. En Seine-Saint-Denis, département le moins bien doté de France métropolitaine et pourtant le plus jeune, nous ne pouvons nous résoudre à ce que toujours plus d'enfants en situation de handicap ne puissent vivre ou être scolarisés dignement faute d'un manque de solutions d'accompagnement.

C'est pourquoi nous demandons à l'Etat, alors que va se tenir la prochaine Conférence Nationale du Handicap, un plan de rattrapage ambitieux et adapté aux besoins de la Seine-Saint-Denis, et nous tenons prêts à y contribuer financièrement. A ce titre, nous rappelons que le virage inclusif souhaité par le Gouvernement, avec l'adaptation des solutions en milieu ordinaire, est nécessaire, mais ne peut être opposé au besoin criant de places en établissements, seules solutions adaptées pour l'accompagnement d'un grand nombre de personnes handicapées en situation d'urgence. »

Stéphane TROUSSEL, Président du Département de la Seine-Saint-Denis

Table-ronde sur l'inclusion scolaire des enfants en situation de handicap

Samedi 18 mars de 14h à 16h30

Salle des Fêtes

20 rue Claude Pernès – 93110 Rosny-sous-Bois

En présence de

- **Fatiha Keloua-Hachi**, Députée de Seine-Saint-Denis
- **Magalie Thibault**, Vice-présidente du Département en charge de la Santé
- **Personnel éducatif**
- **Parents d'élèves**
- **Professionnel.le.s du médico-social**

Contact presse

Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Grégoire Larrieu – glarrieu@seinesaintdenis.fr – 06 35 84 13 82

Taux d'équipement en établissements et services pour enfants et jeunes en situation de handicap
(au 31 décembre 2019, pour 1000 personnes âgées de moins de 20 ans)

Département		Taux d'équipement global en établissements d'hébergement (places, y compris accueil de jour) (*)	Taux d'équipement en places en Service d'éducation spécialisé et de soins à domicile (SESSAD)
75	Paris	5,0	2,7
77	Seine-et-Marne	5,8	3,0
78	Yvelines	4,9	2,6
91	Essonne	5,1	2,7
92	Hauts-de-Seine	4,7	2,8
93	Seine-Saint-Denis	4,0	2,2
94	Val-de-Marne	4,7	2,0
95	Val-d'Oise	4,5	2,2
P	France métropolitaine hors IDF	7,1	3,5
M	France métropolitaine	6,7	3,3

Source : DREES - DRJSCS, Panorama Statistique Jeunesse Sports Cohésion Sociale pour les places d'hébergement et Insee, estimations de population au 01/01/2020 (màj : 25/05/21)

(*) Places en IME; en établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés; en instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP); en instituts d'éducation motrice (IEM); en établissements pour déficients sensoriels; en foyer d'hébergement pour enfants et adolescents handicapés, y compris places d'accueil de jour